

Commune de LE QUILLIO
Compte rendu
Réunion du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 12 Décembre 2016

Vœux 2017 à la population et aux résidents de la Maison de retraite

Les vœux aux résidents de la Maison de retraite se dérouleront le samedi 14 janvier 2017 à 15h00.

Les Vœux à la population se dérouleront le Dimanche 15 janvier à 11h30 à l'espace Cromlec'h.

Finances : ouverture de crédits au Budget 2017

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

En application de cet article, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement concernant les projets suivants :

articles	Rappel BP 2016	Montants (dans la limite des 1/4)
2031- frais d'études	11 000	2 750
2151- réseau voirie	46 187	11 546
2152- Installation de voirie	8 298.46	2 074
2158-aures matériels et outillages	5 000	1 250
2188- Autres immobilisation corporelles	15 190.95	3 797
2313 – travaux	172 000	43 000
2316- Restauration Œuvres d'art	90 000	22 500

Ces crédits seront inscrits au Budget communal 2017.

Finances : Budget Lotissement : Décision Modificative N°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de modifier les crédits suivants :

En recettes d'investissement : Compte 1641 : + 5000

En dépenses d'investissement : Compte 1641 : + 5000

Finances : Budget Assainissement : Décision Modificative N°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de modifier les crédits suivants :

Compte 622 : + 60

Compte 70611 : + 60

Indemnités de gardiennage 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité de partager l'indemnité de gardiennage d'un montant de 150 € entre les 2 personnes s'occupant de l'Eglise et des Chapelles à savoir :

Cimetière

Monsieur Franck LE POTTIER fait état de l'avancement du recensement des concessions cimetière.

Ce travail de recensement comptabilise au jour d'aujourd'hui :

-68 concessions remises à jour

-74 concessions déjà à jour

-2 reprises de concession

-6 abandons de concessions

Monsieur LE POTTIER ajoute que la mise à jour des concessions est toujours d'actualité. Des appels téléphoniques des concessionnaires, héritiers et ayants-droits sont toujours réceptionnés en mairie.

Questions diverses

Matériel technique : Acquisition d'un souffleur

Considérant les différents devis reçus en mairie, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-**DECIDE**, à l'unanimité de retenir, l'entreprise la moins disante à savoir Armor Agriculture, domiciliée à UZEL pour un montant de 530.84 € HT.

Dissolution du Syndicat Mixte de la Poste

Dans le contexte de rationalisation des périmètres et des syndicats intercommunaux, les membres du syndicat mixte de la Poste à savoir, la communauté de communes CIDERAL et les communes de Saint-Thélo, Le Quillio, Merléac et Grâce-Uzel se sont accordées pour dissoudre le syndicat mixte au 31 décembre 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-7, L5721-7-1 et L5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Loudéac Communauté - Bretagne Centre issue de la fusion de la CIDERAL, de la Communauté de communes Hardouinai-Mené et de l'extension aux communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EST FAVORABLE** à la dissolution du syndicat mixte de la Poste ;
- **ACTE** que l'actif et le passif seront transférés à Loudéac Communauté Bretagne Centre.
- **ACTE** que les biens immobiliers seront cédés pour l'euro à Loudéac Communauté Bretagne Centre

Fête des parents 2017

La fête des parents se déroulera le Dimanche 11 Juin 2017.